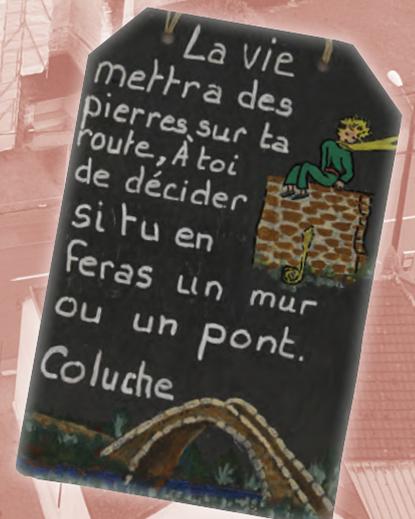




Quoi de neuf ?



Bulletin municipal n°49 - Décembre 2024



Coordonnées de la Mairie :

6 rue des écoles - Tél. 03 25 24 83 07
Email : mairie@maiziereslgp.jvsbox.fr

Ouverture du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Entretien avec le Maire ou ses Adjointes
sur rendez-vous. Tél. 03 25 24 83 07

Déchetterie :

Zone des Canaux
39 avenue Joseph Marie Jacquard
10100 Romilly-sur-Seine
Tél. 03 25 39 67 72

Horaires

Lundi / Mercredi / Vendredi :
9h à 12h et 14h à 18h.

Mardi / Jeudi / Dimanche : 9h à 12h.

Samedi : 9h à 18h.

Fermée les jours fériés.

Santé / médecine dans la commune :

Maison médicale Michel BOURCIER

31 avenue du Général de Gaulle

Diététicienne-Nutritionniste :

Clarisse BERTHE • Tél. 06 65 17 64 81

Hypnothérapeute :

Christine BOYER • Tél. 06 03 67 54 46

Infirmier :

Thierry PELLETIER

Tél. 03 25 21 65 66 • Mobile 07 89 83 81 64

Naturopathe :

Peggy SOUQUET • Tél. 06 68 67 53 42

Ostéopathe :

Baptiste DEFERT • Tél. 06 38 43 76 99

Orthophoniste :

Adèle DETERRE • Tél. 07 56 83 59 76

Pédicure-Podologue :

Alexandre GATTO • Tél. 06 76 00 19 90

Cabinet médical

19 bis rue de la République

Infirmières et soins à domicile :

Caroline DEWITTE / Erika JACQUARD

Tél. 07 77 34 75 58

Pédicure-Podologue :

Virginie PICOT • Tél. 07 88 37 62 09

Pharmacie :

Pharmacie SASPORTES

29 avenue du Général De Gaulle

Tél. 03 25 24 39 38

Photos en couverture :

Ardoises retirées du toit de l'église
et décorées par les peintres de La
Maiziéronissime.

SOMMAIRE

Edito du Maire • 3-4

Conseil Municipal • 5-8

Vie communale • 9-11

Développement durable • 12-13

Scolaire & périscolaire • 14-16

Associations • 17-23

Etat civil - Mieux vivre ensemble • 24

Ce bulletin municipal vous appartient !

Si vous avez des informations ou des suggestions, vous pouvez en faire part aux membres de la Commission Communication :

M. Lamy, E. Pariat, M. Prévot, B. Fornes, C. Guillemint, J.-M. Marchandiau, A. Robin.

Ce bulletin paraîtra sur le site internet de la commune.
<https://www.maiziereslagrandeparoisse.fr/>

www.maiziereslagrandeparoisse.fr



Création. Impression.
Imprimeries Paton / Groupe Morault
Décembre 2024

EDITO DU MAIRE

Michel Lamy

C'est avec grand plaisir que je prends la plume pour vous rendre compte des derniers évènements de notre commune et de notre intercommunalité.

Cette année 2024 qui se termine fut riche en évènements à la fois positifs et négatifs.

Au niveau national, c'est le temps des incertitudes et des inquiétudes et il est difficile de rester serein mais il faut lutter contre cette morosité ambiante.

En tout cas, c'est ce que je m'attache à faire chaque jour pour que notre commune avance. Certes, les problèmes s'accumulent et les solutions doivent se trouver. Il faut être réactif pour pouvoir rebondir le plus rapidement possible. Et même si l'action et la motivation sont toujours au cœur de notre mandat, je peux vous assurer que cela nécessite beaucoup d'énergie.

J'entends vos remarques, j'entends aussi parfois vos mécontentements, mais je suis convaincu que pour être efficace, il faut fédérer et sortir de l'individualisme. Comme je le rappelle très souvent, toutes les décisions prises au sein de votre Conseil Municipal le sont toujours à l'unanimité pour servir l'intérêt général et sachez que nous nous investissons au mieux pour contribuer au bien vivre ensemble.

Je pense notamment à la couverture du boulodrome en centre-bourg qui apporte de la convivialité intergénérationnelle. La Boule Maiziéronne a su mener ce projet de main de maître avec une très faible participation financière de la commune (2 000 € de subvention annuelle en aide au remboursement d'un emprunt sur 10 ans). Cet équipement, dont le montant s'élève à 195 453 €, a été totalement pris en charge par l'association qu'elle met gratuitement à disposition de la commune, des écoles, de l'IME «le Verger Fleuri», de la CCPRS (orchestre à l'école), de l'AMLS et de toute autre association. Des cours de pétanque sont dispensés aux enfants des écoles de Maizières et des communes voisines ainsi qu'aux personnes porteuses d'un handicap. Notre commune est d'ailleurs partenaire du Handisport Auboisi, d'où la pose de panneaux aux entrées Est et Ouest de l'agglomération. Il s'avère que la vie du village se situe au centre-bourg, à proximité de la mairie, des écoles, de la salle polyvalente, des lieux associatifs et ce boulodrome couvert fait partie de la vie associative. Le but n'est pas de polluer la tranquillité publique mais au contraire d'apporter de la gaieté et de la convivialité par le biais de cette association où tolérance et respect de l'autre sont de mise.

Parallèlement, j'entends quelques remarques concernant l'ouverture de la Maison des Assistantes Maternelles (MAM), telles que «ça ne sert à rien», «que d'argent public dépensé», etc. J'invite les mécontents à venir visiter cet établissement au

sein duquel 16 enfants de 3 mois à 3 ans sont accueillis. Nous avons préparé l'avenir en donnant la possibilité aux assistantes maternelles qui le souhaitent de travailler dans un lieu adapté et accueillant en dehors de leur domicile. Je peux vous assurer que cet endroit donne une entière satisfaction en matière de bien-être au travail pour les nounous, ainsi qu'aux parents et jeunes enfants pour la qualité du matériel mis à disposition et la fonctionnalité des locaux. Cet espace de sociabilisation des jeunes est un véritable atout pour les préparer à rentrer en maternelle dès l'âge de 3 ans. Pour rappel, le coût total de cette structure s'élève à 753 000 € (achat terrain/maison, travaux de rénovation, achat de mobiliers), dont 603 966 € de subventions et un reste à charge pour la commune de 149 000 €.

J'entends également des commentaires peu sympathiques sur la maison médicale Michel Bourcier suite au départ du Docteur Somaï, du style «belle avance», «à quoi bon tout cela, on n'a plus de médecin», «encore un qui est venu toucher le pactole et maintenant il part», etc. Je tiens à faire un point sur ce sujet car il faut savoir que la commune n'a versé aucune aide financière à l'installation du Docteur Somaï. Celui-ci est venu à Maizières pour exercer son activité en libéral sans indemnité compensatrice, contrairement à ce que certains peuvent le penser. Le docteur voulait finir sa carrière à Maizières dans des locaux neufs et très fonctionnels. Les aléas de la vie l'ont contraint à partir vers d'autres horizons pour des raisons familiales.

Maintenant, il nous faut retrouver un nouveau praticien et soyez certains que nous mettons tout en œuvre. Vous n'êtes toutefois pas sans savoir que le désert médical s'agrandit de jour en jour et qu'il devient très difficile d'attirer un jeune médecin. L'enjeu est de taille car nous allons devoir trouver un médecin avec un carnet de patientèle vierge. Il est en effet hors de question d'aller débaucher un praticien de notre bassin de vie ; cela serait en effet déshabiller Pierre pour habiller Paul.

Restons toutefois optimistes car, une nouvelle fois, nous avons été avant-gardiste en créant cette structure facile d'accès de par sa situation en bordure de la RD 619. En nous cédant tout son mobilier, le docteur Somaï laisse 2 salles de consultations prêtes à accueillir un nouveau médecin qui pourra de suite exercer dans des locaux fonctionnels. Côté paramédical, toutes les cellules sont occupées et donnent satisfaction à l'ensemble de l'équipe composée de 8 praticiens. Pour rappel, le coût de la maison médicale s'élève à 1 313 472 € TTC, dont 906 000 € de subventions et un reste à charge de 202 818 € pour la commune. Avec la création de ces 2 nouvelles structures dédiées au service public, il s'avère qu'en 3 ans,

SUITE EDITO DU MAIRE

nous avons augmenté la valeur de notre patrimoine immobilier de 1 862 105 € pour une dépense de 351 818 €.

Pour poursuivre, j'ai entendu et je continue d'entendre régulièrement des plaintes par rapport au désherbage des trottoirs qui est loin de donner satisfaction. Nous avons fait ce que nous avons pu. Il me semble que nous avons eu un printemps et un été très humides et la météo continue d'être capricieuse. Je vous rappelle que la réglementation interdit désormais tout désherbant chimique dans les lieux publics et que seuls les produits de biosynthèse (acide pélargonique entre autres) sont commercialisés. Ces produits sont très chers, sans rémanence, d'une efficacité très aléatoire et hyper sensibles aux conditions météorologiques. La chaleur et les «48 heures sans pluie» sont les conditions requises pour une bonne efficacité et ce ne fut malheureusement pas le cas cette année. L'an prochain, nous laisserons de nouvelles surfaces enherbées pour optimiser le poste de travail des agents chargés de l'entretien des espaces verts, et réduire les coûts en matière de produits de désherbage. Des essais très concluants sont d'ailleurs réalisés depuis 2 ans sur la rue Joliot Curie.

Si vous souhaitez améliorer l'image de notre village, j'en profite pour vous rappeler que chaque riverain doit contribuer à l'entretien des trottoirs, et ce conformément à l'arrêté municipal n° 2017_A_41 du 11/04/2017 qui concerne à la fois le désherbage et le déneigement.

Ainsi s'achève l'année 2024, avec une crise politique sans précédent et une économie en berne. Notre territoire et notre commune ne sont pas épargnés. Notre Coq Sportif romillon national est en redressement judiciaire et, dans ce moment difficile, nous ne pouvons qu'être solidaires avec les salariés. Souhaitons que ce bel établissement, emblème de notre patrie, soit repris par un financeur sérieux afin de continuer d'offrir à nos athlètes des vêtements de sport de qualité fabriqués en France principalement.

Maizières est également très durement touchée avec la fermeture annoncée pour le début du printemps de l'usine Atlantem, située sur la Zone Industrielle «la Glacière». Ce sont 35 salariés de notre bassin de vie

qui vont se retrouver sans emploi. Lors d'un entretien en mairie, le directeur du groupe m'a toutefois assuré que ces derniers bénéficieront d'un accompagnement jusqu'à la fin de l'année 2025. Suite à la crise dans le secteur du bâtiment, l'usine de fabrication et de pose de portes et fenêtres PVC haut de gamme est victime d'un carnet de commandes peu rempli. La charge de production des chaînes de montage est tombée à 30 %, d'où un manque de rentabilité. Au total, une centaine de salariés du groupe en France vont se retrouver sans emploi. Affaire à suivre !!!

Je poursuivrai sur une petite note d'optimisme avec la reprise de Cycleurope par le Groupe REBIRTH, groupe français basé à Saint-Lô dans le département de la Manche. 135 emplois sont ainsi préservés avec de belles perspectives d'évolution de la production de vélos électriques d'excellente qualité. Une nouvelle usine sera prochainement construite sur Aéromia pour assurer la pérennité de la production et permettre aux salariés de travailler dans des locaux flambants neufs avec des machines de nouvelle génération.

Avant de conclure, je tenais à rendre hommage à Madame Lilianne Joly qui nous a quittés dernièrement. Lilianne a toujours été très impliquée dans la vie de la paroisse. L'église était sa deuxième maison. Depuis des décennies, elle y venait pratiquement chaque semaine pour faire le ménage et fleurir l'autel ainsi que la grotte de la Sainte-Vierge. J'en profite pour témoigner mon profond respect aux membres de sa famille.

Notre doyen, Monsieur Raymond Payen nous a, lui aussi, quittés il y a quelques semaines à l'âge de 98 ans. Raymond faisait partie des grandes figures Maiziéronnes. Monsieur Joseph Drouin est le nouveau doyen de la commune.

Avant de vous laisser découvrir toute l'activité communale dans ce journal de fin d'année riche en informations, je tiens à remercier chacune et chacun, présidents et membres d'associations, corps des Sapeurs-Pompiers, enseignants, personnel communal, conseillers municipaux et bénévoles pour leur engagement, leur soutien et leur investissement de tous les instants à mes côtés, ainsi que vous, chers concitoyens, pour la confiance que vous me témoignez.



*Très belles fêtes de fin d'année à vous toutes et tous ;
que 2025 vous réserve de belles surprises et vous
préserve en bonne santé.*

COMPTES-RENDUS DES DERNIÈRES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Notre commune bouge avec beaucoup de dynamisme. Une des conséquences est la multiplicité des sujets abordés lors des réunions du Conseil Municipal et donc des délibérations qui sont prises et votées. Dans ce bulletin municipal, seul un extrait de ces délibérations est soumis à votre lecture, les faire toutes paraître rendrait la consultation très laborieuse et n'aurait, pour certaines, que peu d'intérêt.

Cependant, comme le souhait de transparence guide votre Conseil Municipal, il est normal que, pour les délibérations retranscrites, soit expliquée la démarche qui a conduit au vote final. Lorsque l'ordre du jour de la réunion est dense, ça peut paraître long, mais, quoi qu'il en soit, nécessaire !

Si vous souhaitez lire dans leur intégralité les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal, vous pouvez soit les consulter sur le panneau d'affichage devant la mairie ou bien aller sur le site internet de la commune «<https://www.maiziereslagrandeparoisse.fr/>» à la page «communiqués/infos».

SÉANCE DU MERCREDI 12 JUN 2024

● Réalisation d'un emprunt de 750 000 € pour le financement de la restructuration de l'église – tranche 1

Les travaux de restructuration de l'Église (tranche 1) ont débuté.

Suite à l'appel d'offres publié pour la réalisation de ces travaux, il s'avère que les entreprises les mieux disantes retenues sont les suivantes dont les coûts se répartissent ainsi :

• l'entreprise Chatignoux

Lot 1 : Maçonnerie -Taille de pierre : 590 000 € H.T ;

• l'entreprise Les Charpentiers de Troyes

Lot 2 : Charpente bois : 226 480.75 € H.T ;

• l'entreprise Michel Jacques

Lot 3 : Couverture zinguerie : 160 119 € H.T ;

• l'entreprise Vincent-Petit

Lot 4 : Art verrier : 18 296 € H.T ;

• l'entreprise Egbi Chretien

Lot 5 : Électricité : 4 595 € H.T ;

• Soit un total de 999 490.75 € H.T.

Ces entreprises sont donc retenues pour effectuer les travaux.

Il convient d'ajouter aux prix proposés par les entreprises :

- les honoraires (MOE, contrôle technique, coordination S.P.S, études de sol, diagnostic amiante et plomb, géomètre, assistance M.O et huissier) dont le coût est de : 147 584.67 € H.T.

- les frais d'appel d'offres : 2 424.58 € H.T.

- les frais divers – imprévus : 30 000 € H.T.

- les révisions /actualisations : 50 000 € H.T.

Ainsi, le coût total des travaux de la restructuration de l'Église est estimé à 1 229 500 € H.T.

La commune va devoir avoir recours à un emprunt afin de financer ces travaux.

Suite aux propositions du Crédit Mutuel, de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Crédit Agricole Champagne Bourgogne, il s'avère que l'offre du Crédit Agricole Champagne Bourgogne est la plus compétitive.

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant de l'emprunt : 750 000 €

- Durée : 30 ans.

● Mise en place d'un coffret forain – rue Jules Ferry

Il y a lieu de prévoir la mise en place d'un coffret forain rue Jules Ferry.

Le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA), auquel la ville adhère, a prévu sur les instructions de la municipalité le programme suivant :

- la dépose d'un coffret forain existant et de 4 socles électriques existants pour les pompes, terrains de tennis et boulodrome,

- la fourniture et la pose, sur socle, d'une armoire en aluminium thermolaquée ivoire clair (RAL 1015) à 2

portes, longueur : 2 x 750 mm, profondeur : 4 150 mm, hauteur : 1 266 mm, équipée de 3 prises triphasées 32 A avec disjoncteur différentiel 30 mA et d'un panneau PVC isolant pour la repose des tableaux électriques relatifs aux pompes, terrains de tennis et boulodrome,

- la reprise des câbles électriques souterrains existants.

Aux conditions actuelles, le coût TTC des travaux peut être évalué à 16 200,00 euros. La contribution financière demandée par le SDEA à la ville est estimée à 8 100,00 euros.

● Dénomination de la maison médicale sise 31 avenue Général de Gaulle «Michel BOURCIER»

La dénomination d'un équipement communal relève de la compétence du Conseil Municipal qui, en vertu de l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, «règle par ses délibérations les affaires de la Commune».

Afin de rendre hommage à M. Michel BOURCIER, Maire honoraire et ancien Docteur en Médecine, décédé le 16 mai 2022, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la nouvelle Maison Médicale, sise 31 avenue Général de Gaulle, du nom du Maire investi et ambitieux qu'il fut de 1971 à 1995.

Le Conseil Municipal, vu l'acquiescement de la famille de Monsieur Michel BOURCIER, à l'unanimité, décide de dénommer la Maison Médicale, sise 31 avenue Général de Gaulle : Maison Médicale «Michel BOURCIER».

● Vente de terrain à la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine pour l'aménagement d'un giratoire

La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine envisage de se porter acquéreur de 141 m² de terrain agricole (accotement) situés en bordure de la RD 160, au Sud de l'ex-aérodrome afin de permettre l'aménagement d'un giratoire pour connecter la voirie de desserte des tranches 3 et 4 à la RD 160.

Les parcelles sont situées en zone A (zone agricole) au PLUI. Ce classement autorise les «installations nécessaires aux équipements d'intérêt collectif et services publics».

Un découpage cadastral devra être réalisé préalablement à la signature de l'acte d'acquisition et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Considérant la nécessité de procéder à l'aménagement de ce giratoire, il convient de fixer le prix de la cession.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer la cession au prix de l'euro symbolique. Cette acquisition n'est pas soumise à un avis domanial.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la vente de ce terrain à l'euro symbolique,

La séance est levée à 22h30.

SÉANCE DU JEUDI 22 AOÛT 2024

● Demande de fonds de concours auprès de la CCPRS pour l'aménagement d'un parking de la maison médicale

L'aire de stationnement aménagée en 2021 en façade sur la RD 619 n'était pas suffisante et le Conseil Municipal a décidé de réaliser un parking complémentaire à l'arrière de la Maison Médicale sur une emprise d'environ 444 m². Ce parking comporte 12 places dont 1 PMR (Personne à Mobilité Réduite) et une bande de roulement de 6 mètres de large.

L'investissement nécessaire à l'aménagement du parking pour la Maison Médicale s'élève à 67 532.40 € HT soit 81 038.88 € TTC.

Afin de financer ces travaux, une demande de subvention a été faite auprès de l'État, par le biais de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux -Programme 2023- s'élevant à 16 488 €. Le reste à charge de la Commune est donc de 51 044.40 €.

Une demande de fonds de concours, d'un montant 25 522.20 € sur une base subventionnable de 67 532.40 € HT est déposée auprès de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine au titre de l'aide au développement des communes membres, soit 50 % du reste à charge de la Commune. Le reste à charge de la Commune est donc de 25 522.20 €.

● Demande de fonds de concours auprès de la CCPRS pour l'acquisition du mobilier de la maison médicale

L'achat du mobilier pour la Maison Médicale a été réalisé par le biais de commandes directes. Ces dépenses ne sont donc pas incluses dans le marché de la construction de la Maison Médicale.

L'investissement nécessaire à l'achat du mobilier s'élève à 5 754.14 € HT soit 6 904.97 € TTC et concerne l'achat de tables, chaises, bureaux, four micro-ondes, canapé et d'un tableau blanc.

Afin de financer ces travaux, une demande de fonds de concours, d'un montant 2 877.07 € sur une base subventionnable de 5 754.14 € HT est déposée auprès de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine au titre de l'aide au développement des communes membres, soit 50 % du reste à charge de la Commune. Le reste à charge de la Commune est donc de 2 877.07 €.

● Demande de fonds de concours auprès de la CCPRS pour les travaux de mise en accessibilité du cimetière

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser les travaux de mise en accessibilité du cimetière communal prévue dans l'ADAP.

Le projet consistait à distinguer la partie Nord, dont la configuration permettait la mise en accessibilité de l'ensemble des chemins principaux, et la partie Sud, dont la configuration était plus ancienne et dont une partie seulement des chemins pouvait recevoir un revêtement accessible.

L'investissement nécessaire à la mise en accessibilité du cimetière s'élève à 70 444.10 € HT soit 84 532.92 € TTC.

Afin de financer ces travaux, une demande de subvention a été faite auprès de l'État, par le biais de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux -Programme 2023- s'élevant à 21 850.23 €. Le reste à charge de la Commune est donc de 48 593.87 €.

Une demande de fonds de concours, d'un montant 24 296.93 € sur une base subventionnable de 70 444.10 € HT est déposée auprès de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine au titre

de l'aide au développement des communes membres, soit 50 % du reste à charge de la Commune. Le reste à charge de la Commune est donc de 24 296.93 €.

● Demande de réalisation d'un aménagement foncier rural par le Conseil Départemental de l'Aube

Il y a lieu de décider si la commune sera maître d'ouvrage des travaux connexes liés à l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental. Si la commune refuse d'assurer la maîtrise d'ouvrage de tout ou partie des travaux connexes, une association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier devra être constituée.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Aube d'instituer, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L.121-2 du Code rural et de la pêche maritime, la commission communale d'aménagement foncier pour la mise en œuvre d'un aménagement foncier agricole, forestier et environnemental dans le cadre d'un périmètre d'aménagement foncier rural pour les motifs suivants :

- L'étude hydraulique et la réalisation d'ouvrages visant à limiter les dégâts liés aux inondations,
- La réduction du morcellement parcellaire visant à améliorer l'exploitation des parcelles,
- L'état du réseau de chemins, pas toujours fonctionnel, passant sur des propriétés privées, et l'absence de structure de gestion hormis la participation du budget communal,
- La préservation et l'amélioration de la qualité environnementale et paysagère de la commune.

● Contrat de bail à usage professionnel avec l'association «Maison des papillons» pour les locaux de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) – Fixation du montant du loyer

Par délibération n° 2022_D_39 en date du 12 septembre 2022, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la propriété appartenant à Mme Martine BROSSARD, sise 18 rue des écoles. Cette acquisition a été faite en vue de créer une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) afin de renforcer l'offre «petite enfance» sur le territoire, de répondre aux attentes des parents et d'offrir aux assistantes maternelles un local adapté à leur activité.

Cette MAM, gérée par l'Association dénommée «Maison des Papillons», pourra accueillir à terme 20 enfants simultanément, dont 16 de moins de 3 ans et 4 «périscolaire», qui seront pris en charge par 4 assistantes maternelles professionnelles.

Il convient aujourd'hui :

- de fixer le montant du loyer;
- d'approuver le bail professionnel à intervenir avec l'Association «Maison des Papillons», dont le projet est joint à la présente délibération.

Considérant que la MAM n'affichera pas encore complet à la rentrée de septembre, Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer mensuel comme suit et de consentir une exonération pour le 1^{er} mois, soit :

- mois de septembre 2024 exonéré,
- pour la période allant du 01/10/2024 au 31/01/2025 : 566,67 € HT, soit 680 € TTC,
- à compter du 01/02/2025 : 833,33 € HT, soit 1000 € TTC,

Il est précisé que les locaux sont loués aménagés, à savoir pourvus du mobilier, du matériel et des installations nécessaires à l'activité de la MAM.

Il est également précisé que ces prix s'entendent toutes charges comprises (eau, électricité, chauffage, internet).

QUESTIONS DIVERSES

● Renouvellement de la convention avec l'APEI Aube pour la fourniture des repas de la restauration scolaire par l'IME Le Verger Fleuri :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du renouvellement de la convention relative à la fourniture des repas de la restauration scolaire par l'IME Le Verger Fleuri pour l'année scolaire 2024/2025. Le prix du repas, indexé à l'indice des prix à la consommation, passera à 4,64 € TTC, contre 4,60 € actuellement.

● Installation de 2 bungalows par la Boule Maiziéronne :

M. Patrick PARIAT, Président de la Boule Maiziéronne, a déposé une demande de permis de construire pour l'installation de 2 bungalows sur la parcelle cadastrée Section D n° 1964 appartenant à la Commune et située à côté du boudrome.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande, à l'unanimité.

● Personnel communal :

Compte tenu d'une réorganisation de service nécessaire au sein de l'Accueil de Loisirs afin de faire face à l'augmentation constante de la fréquentation de l'accueil périscolaire et du service de restauration scolaire, M. Christian PINTO, titulaire d'un diplôme professionnel de l'animation, remplacera Mme Sandrine SCHAEFER dont le contrat s'achèvera le 31 août prochain.

Afin de ne pas alourdir les charges de personnel de la collectivité, M. PINTO assurera également les missions d'agent d'entretien des locaux qui incombait à M^{me} SCHAEFER.

La séance est levée à 22h10

SÉANCE DU JEUDI 31 OCTOBRE 2024

● Présentation du projet éolien par la Société ESCOFI

Intervenant : M. Arnaud CHAMPONNOIS, référent Grand Est de la Société ESCOFI.

Il est précisé que cette société a été lauréate de l'appel d'offres lancé par la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) pour développer un projet éolien sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a transféré la compétence «éolien» à la CCPRS en avril 2009.

Monsieur CHAMPONNOIS poursuit par une rapide présentation de l'entreprise, PME 100 % française, acteur de référence dans le développement et l'exploitation des énergies renouvelables en France, principalement dans l'éolien et le photovoltaïque, et fortement implantée sur le secteur Aube-Marne. Son siège est situé dans le Nord à Sars-et-Rosières. L'entreprise compte 3 agences en France, une quarantaine de collaborateurs et une cinquantaine de turbines en exploitation.

Les cinq grandes phases de tout projet éolien sont ensuite exposées :

- Préfaisabilité.
- Sécurisation du foncier en fonction des propriétaires (phase actuelle) ; l'idée est d'avancer en collaboration avec la CCPRS et les communes concernées par le projet, afin que son développement s'effectue de façon harmonieuse et cohérente avec la vision des élus.
- Études (qui viennent juste de commencer) : étude écologique et paysagère, étude de danger, étude acoustique, etc. Cette phase peut être amenée à durer

un certain temps. L'étude écologique, notamment, prendra environ une année et demie. Par la suite, les différentes Mairies concernées par le projet seront invitées à signer une charte mise en place par la société leur garantissant un droit de regard et un veto sur toutes les réalisations du projet.

- Instruction : cette phase sera amenée à évoluer prochainement avec la tenue d'une enquête de trois mois dès le dépôt du dossier. Cette phase peut durer 18 à 24 mois.

- Construction : cette phase peut durer entre un et trois ans.

En résumé, un projet éolien peut prendre cinq à huit ans à voir le jour, en fonction des divers obstacles rencontrés.

Le projet souhaité par les communes se veut très éloigné des habitations (plus d'un kilomètre), regroupé et équitable. Ainsi, 4 éoliennes sont prévues par Commune pour un total de 16 éoliennes avec des puissances comprises entre 4,2 et 5,6 mégawatts. La production annuelle s'élèverait à 208 gigawatts équivalant à environ 32 000 personnes couvertes.

Il est précisé que la durée de vie d'un parc éolien se situe entre 25 et 30 ans.

En ce qui concerne notre commune, 4 éoliennes pourraient être implantées en ligne, entre la route d'Origny-le-Sec et le finage de Pars-les-Romilly. Elles seront éloignées à plus de 1200 mètres des habitations. Il est entendu que le positionnement réel dépendra des agriculteurs concernés, des élus, des études et de la concertation à venir.

L'ensemble des importantes mesures d'accompagnement mises en place et des différentes retombées territoriales sont ensuite exposées :

Pour les collectivités > répartition par commune :

	PROJET À 16 ÉOLIENNES			
	Saint-Hilaire-sous-Romilly	Gélannes	Pars-lès-Romilly	Maizières-la-Grande-Paroisse
Nombre d'éoliennes	4	4	4	4
Taxes	69 000 €/an	74 000 €/an	69 000 €/an	69 000 €/an
Participation au capital	42 000 €/an par commune			
Convention de chemins	15 000 €/an par commune			
Total annuel	125 000 €/an par commune			
Mesures territoriales	300 000 € par commune (75 000 €/éolienne)			
Et des retombées fiscales de 343 000 € / an pour la Communauté de Communes				
Département : 216 000 €/an Région : 31 000 €/an	Montants pouvant varier à la hausse ou à la baisse selon les résultats des études et l'implantation retenue.			

Pour le territoire :

- Enfouissement des réseaux électriques aériens ;
- Plantation d'arbres ;
- Restauration d'espaces d'intérêt écologique ;
- Rénovations thermiques, ...

Pour les particuliers :

- Possibilité de réduction de la facture d'électricité pour tous les foyers des communes concernées par l'implantation du projet.

En tant que partenaire avec ESCOFI depuis plusieurs années, le fournisseur ENERGIE D'ICI fournit une électricité locale à moindre coût aux riverains des communes d'implantation. La société ESCOFI

prendrait alors en charge une partie de leurs factures pendant une durée de cinq ans et s'engage à répartir une enveloppe d'un montant de 1 million d'euros sur l'ensemble des 4 communes concernées.

- Possibilité de prise de participation citoyenne qui fera encore l'objet de discussions. Il est envisagé d'ouvrir au maximum 30 % du capital que compte la société de projet et de demander aux habitants intéressés d'investir dans le parc éolien.

- Financement participatif : une épargne citoyenne permettant d'associer la population au projet éolien. Un montant à atteindre de 300 000 € assorti d'un taux d'intérêt à 7 % sur 3 ans est avancé avec un plafond de 5 000 € / personne.

Pour les propriétaires et agriculteurs avec lesquels des baux de location seront conclus.

Afin de mener à bien ce projet, Monsieur CHAMPONNOIS termine en soulignant qu'un important processus de concertation reste à venir :

- Signature d'une charte de développement ;
- Comité de pilotage avec les élus locaux ;
- Rencontre de l'ensemble des habitants (permanences publiques, rencontres en porte-à-porte) ;
- Etc.

● Subvention exceptionnelle de 200€ versée au Comité Départemental Handisport de l'Aube

Considérant la demande de subvention exceptionnelle du Comité Départemental Handisport de l'Aube et l'engagement de la Commune en matière de lutte contre le handicap, le Conseil décide de verser la somme de 200 € afin de les aider financièrement.

● Dérogations du Maire au repos dominical dans les commerces de détail – année 2025

Considérant que pour l'année 2025, un arrêté doit être pris afin de désigner, dans la limite de 12, les dimanches pour lesquels le repos hebdomadaire sera supprimé, dans le respect des modalités suivantes :

- la consultation préalable obligatoire des organismes d'employeurs et de salariés intéressés ;
- ayant un caractère collectif, la dérogation bénéficie à l'ensemble des commerçants de détail pratiquant la même activité dans la commune et non à chaque magasin pris individuellement.

Vu les demandes de dérogation au repos dominical transmises à la Commune par les commerces de détail, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 12 le nombre de dimanches dérogeant à la règle du repos dominical pour l'année 2025 ; selon le calendrier suivant :

12 janvier 2025	Soldes d'hiver
19 janvier 2025	Soldes d'hiver
16 mars 2025	
15 juin 2025	Fête des pères
29 juin 2025	Soldes d'été
6 juillet 2025	Soldes d'été
7 septembre 2025	Rentrée scolaire
14 septembre 2025	
12 octobre 2025	
23 novembre 2025	Black friday
30 novembre 2025	Fêtes de fin d'année
7 décembre 2025	Fêtes de fin d'année
14 décembre 2025	Fêtes de fin d'année
21 décembre 2025	Fêtes de fin d'année
28 décembre 2025	Fêtes de fin d'année

● Création d'un emploi permanent d'animateur de loisirs et périscolaire à temps non complet

Force est de constater que les effectifs de l'Accueil de Loisirs «Les Galopins», notamment en accueil périscolaire du soir, à la restauration scolaire et les mercredis, ne cessent d'augmenter, à savoir en moyenne depuis la rentrée de septembre 2024 : 55 enfants à la restauration scolaire (contre 41 précédemment), 19 à l'accueil du matin et 36 à celui du soir (contre 14 et 25), 32 le mercredi matin et 26 le soir (contre 28 et 23).

Compte tenu de cette nette hausse de fréquentation et afin de répondre aux obligations d'encadrement et de sécurité des enfants accueillis, il s'avère nécessaire de renforcer l'équipe d'animation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer à compter du 1^{er} janvier 2025, un emploi permanent d'animateur de loisirs et périscolaire à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 30 heures / 35 heures, calculée sur un temps de travail annualisé sur les périodes scolaires et de vacances.

● Création d'un emploi non permanent d'assistante administrative à temps complet

La secrétaire générale de mairie souhaite bénéficier d'une retraite progressive et travailler à mi-temps à compter de juillet 2025, avant de faire valoir ses droits à la retraite définitive prévue fin 2025.

Pour le bon fonctionnement de la collectivité et afin d'anticiper ce départ, il serait nécessaire de prévoir une période de tuilage, à compter de janvier 2025, entre l'agent occupant le poste actuellement et celui qui le remplacera.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer, à compter du 1^{er} janvier 2025, un emploi non permanent d'assistante administrative à temps complet pour assister la secrétaire générale de mairie dans ses différentes missions.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Laura MILCENT s'installera en qualité d'éducatrice spécialisée libérale au sein de la maison médicale à compter du 1^{er} janvier 2025. Elle occupera le cabinet dit «éphémère» chaque mercredi et vendredi.

- Projet de création d'une résidence seniors : Monsieur le Maire évoque qu'il a récemment rencontré M. Eric PROTE, Directeur Général de Troyes Aube Habitat, afin d'échanger sur le projet de création d'une résidence seniors. Ce projet consiste en la construction de 12 pavillons sur le terrain appartenant à la Commune situé derrière la maison médicale.

Eu égard aux problématiques du logement et de l'habitat rencontrées actuellement, les constructions ne devraient pas sortir de terre avant 2026, voire 2027, pour une livraison au plus tard en 2029.

La séance est levée à 23h00.

Hommage à la mémoire de nos héros

Le 11 novembre, les membres du conseil municipal, les représentants des associations, les portedrapeaux, les pompiers et la société musicale «la Renaissance» étaient là comme tous les ans pour rendre hommage aux Poilus et aux soldats morts pour la France. Vous avez peut-être remarqué un bleuet aux revers des vestes



et manteaux. Cette fleur bleue est devenue l'emblème des anciens combattants et des victimes de la Première Guerre Mondiale, en France. Savez-vous pourquoi ?

La Première Guerre Mondiale, par sa violence et sa durée, est dévastatrice. Elle fait 10 millions de morts et plus de 20 millions de blessés. Certains, lourdement handicapés, ne peuvent plus travailler.

En 1925, Charlotte Malleterre, fille du commandant de l'Hôtel National des Invalides, et Suzanne Leenhardt, infirmière major, créent un atelier à l'Institution Nationale des Invalides. Les pensionnaires y confectionnent des bleuets en tissu qu'ils vendent sur la voie publique. Cette activité devient pour eux une occupation et une source de revenus.

Mais pourquoi le bleuet ?

Le bleuet est le symbole choisi pour illustrer la solidarité envers le monde combattant pour plusieurs raisons :

Il rappelle l'uniforme bleu horizon que les jeunes recrues, les «Bleuets», portaient en rejoignant leurs aînés, les «Poilus», sur les champs de bataille.

Il est reconnu comme la fleur française du souvenir, celle qui poussait dans la boue des tranchées, la seule note colorée dans un paysage dévasté.

Enfin, il est également une des couleurs de la Nation française, première couleur du drapeau tricolore.



Cérémonie du 5 décembre

La commémoration pour les victimes de la guerre d'Algérie a eu lieu le 5 décembre.

Les accords d'Évian sont signés le 18 mars 1962 et donnent la souveraineté à l'État algérien, Sahara compris. Une partie des accords ne sera pas appliquée, suite aux orientations prises par le gouvernement algérien après l'indépendance. Approuvée par référendum le 1^{er}, l'indépendance de l'Algérie est solennellement proclamée le 3 juillet 1962.

N'oublions pas ces fils et ces frères qui ont combattu pour protéger les Français d'Algérie. N'oublions pas non plus les victimes civiles.

Mais pourquoi le 5 décembre ?

Cette date n'est pas historique, c'est tout simplement parce que le 5 décembre 2002, Jacques Chirac inaugurait le mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, au Quai Branly à Paris.

Elle a donc été retenue dès l'année suivante pour commémorer les victimes de cette guerre.

C'est aussi une date qui ne rappelle pas les horreurs de cette guerre fratricide, mais qui se veut un apaisement pour avancer vers des jours de paix.

Point d'avancement des travaux de l'église

Les charpentiers ont terminé depuis plusieurs semaines et les couvreurs achèvent la pose des ardoises.



Le plafond de l'église devrait être plâtré d'ici la fin janvier.



Le gros travail du moment est la réfection des baies avec la mise en place des pierres de taille. Une première baie est en cours d'achèvement, une deuxième pourrait être en place pour la fin

de l'année et les 2 autres pour fin février, début mars. Cela clôturera la 1^{ère} tranche.



Nous vous rappelons qu'une souscription a été mise en place par la Fondation du patrimoine afin de récolter des fonds d'aide pour la restauration de l'église. Pour faire un don, vous pouvez soit venir chercher un bulletin à la mairie, soit vous rendre sur le site «www.fondation-patrimoine.org/100115».

D'autre part, les peintres de la Maiziéronissime ont décoré des ardoises démontées de la toiture de l'église. Ces ardoises, comme celles présentées en couverture de ce bulletin municipal, sont disponibles à la vente avec une contribution minimale de 20 €, le jeudi entre 17h30 et 20h00 à la maison des associations. L'intégralité de la recette de cette vente sera reversée à la Fondation.

Plaisir du choix et choix du plaisir !

Comme chaque année, grâce au CCAS, nos aînés ont eu le plaisir de choisir entre un repas offert en mai ou bien un colis distribué en décembre. 113 d'entre eux avaient choisi de retrouver des amis autour d'une bonne table, alors que 153 ont préféré recevoir un colis à déguster lors des fêtes de fin d'année. A chacun son plaisir !

10 autres personnes, actuellement hospitalisées, recevront une composition de friandises.



«Maison des papillons», la Maison des Assistantes Maternelles (MAM)

Entretien avec Nadine, Véronique, Lucie et Anaïs, les assistantes maternelles de la MAM.

Comment est né le projet de la MAM ?

Ce projet imaginé il y a 4 ans sous l'impulsion du Maire et voté par le conseil municipal le 12 septembre 2022 a finalement ouvert ses portes début septembre 2024. Nous sommes dans une maison d'habitation réhabilitée en MAM. La maîtrise d'œuvre de cet ouvrage a été confiée au cabinet d'architecture ADS de Saint Hilaire Sous Romilly pour l'aménagement et à la SARL GUICHARD et Associés pour la viabilisation du chemin du Bout Des Ruelles pour en assurer la desserte. Individuellement intéressée par ce projet, nous sommes 4 nounous pour accueillir 14 enfants et bientôt 16 dans quelques semaines. Il faut savoir que les parents des enfants que nous avons à la maison ont également adhéré à ce projet.

Quels sont les aménagements ?

La MAM comprend une grande salle d'activités de 61m², un coin cuisine, une chambre et une salle de bain et WC au RDC et à l'étage, 3 chambres et une salle de bain et WC adaptés à l'accueil de très jeunes enfants. De plus nous avons un hall d'entrée pour l'accueil des parents. L'extérieur est clos et sécurisé par un portail électrique avec visiophone. Tous les aménagements sont faits pour les enfants avec du matériel dans le respect des normes de sécurité et d'ergonomie, sans oublier le jardin arboré.



Quelle est l'organisation de votre MAM ?

En plus des enfants que chacune garde habituellement et comme nous avons des créneaux libres dans notre emploi du temps, nous faisons des remplacements. Il y a 2 cas de figure :

- en interne, lorsqu'une d'entre nous 4 est absente ou malade nous pouvons garder ces enfants sous réserve de ne pas dépasser notre quota d'agrément. L'avantage de cette organisation c'est que les enfants et nounous se connaissent mutuellement. Ainsi les enfants ne sont pas perturbés.
- Nous avons également la possibilité d'effectuer ponctuellement des remplacements d'enfants extérieurs. J'ai l'exemple récent d'une maman qui est venue nous voir pour la garde de son enfant car son assistante maternelle était malade. Dans un premier

temps une nounou a pu le garder car elle avait de la disponibilité dans son emploi du temps, mais si l'arrêt avait duré plus longtemps, nous avons la possibilité de partager entre nous la garde sous condition, bien sûr, de ne pas dépasser notre quota d'agrément. Ces possibilités de garde nous donnent une réelle souplesse de fonctionnement.

Comment vous faites-vous connaître ?

Principalement par le bouche à oreille et également par internet. Nous sommes aussi affiliées à l'application «nounou-top» qui gère les contrats et qui donne aux parents la possibilité de connaître nos disponibilités et charge à nous de contacter les parents à la recherche d'assistante maternelle.

Quelle est la plage d'ouverture de la MAM ?

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 6h00 à 19h00.

Qu'appréciez-vous à la MAM dans la relation avec les parents ?

A la maison, en plus des enfants à garder nous sommes entourées de notre famille ou de personnes de passage, tandis qu'à la MAM il n'y a que des assistantes maternelles. Nous avons des parents plus ou moins angoissés à l'idée de confier leur enfant, et donc le fait de le laisser dans un cadre dédié aux enfants, cela les rassure. De plus, les parents qui le souhaitent, avant de s'engager, peuvent rester quelques heures avec nous pour discuter, visiter les lieux, regarder comment nous travaillons ; c'est un vrai plus apprécié des parents, cela les sécurise.

Comment se passe la cohabitation entre les enfants ?

C'est bien. Il y a une période d'adaptation pour chaque enfant au niveau du sommeil, des repas, du partage des activités mais très rapidement les enfants s'adaptent sans problème ; ils sont habitués à être plusieurs du même âge, cela développe leur sociabilité ; c'est un excellent apprentissage pour l'entrée à l'école.

Et vous comment se passe votre cohabitation ?

Nous sommes complémentaires de part l'expérience de chacune tout en gardant notre autonomie dans notre méthode de travail. Le fait d'être plusieurs est rassurant en cas de soucis et puis c'est l'occasion de se renouveler aux niveaux des activités.

Commentaires de plusieurs parents sur la MAM :

- «*Tout est fait pour les enfants : le matériel, les aménagements intérieurs, le jardin bien aménagé, les activités proposées, tout est bien pensé pour que les enfants se sentent bien.*»
- «*Le parking et la proximité de l'école sont très pratiques.*»
- «*Le fait de se retrouver avec des enfants du même âge développe leur sociabilisation et l'ouverture d'esprit.*»
- «*Il y a un vrai esprit de convivialité entre les assistantes maternelles. Nous laissons nos enfants très sereinement.*»

NATURE



Le bleuet, jolie fleur des champs



Graines de bleuets



Les jeunes recrues des tranchées de la guerre de 1914 appelées Bleuets

Le bleuet ou la vie en bleu

Fleur des champs de céréales ou des talus, le bleuet aurait des propriétés ophtalmologiques. En tissu, il est vendu lors des cérémonies patriotiques.

Non moins que toutes plantes sauvages, le bleuet respire par ses racines et ses feuilles. Son expiration nous approvisionne en oxygène, et son inspiration purifie l'air du dioxyde de carbone, le CO₂.

Rappelons déjà son universelle légende. Une divinité s'éprit autrefois d'un berger nommé Basile, au beau regard azuré. Saisi par leurs désirs, les amants s'aimèrent passionnément au sein d'un champ de blé. La déesse exaltée par les iris bleus des yeux du garçon, le métamorphosa en «basilek», vocable du bleuet en Russie.

Transitant clandestinement depuis le Proche-Orient, ce bien-aimé s'est répandu dans les champs, d'où sa désignation de messicole, troubadour des céréales. La chimie l'ayant progressivement anéanti, il s'est réfugié sur les talus, les bords de fossés, les jardins.

UNE CULTURE FACILE

Économe en eau, sa culture est aisée en petits parterres, mais pour son confort, agrémentée seulement de quelques partenaires. Sa haute tige élancée et ramifiée à racine pivotante, l'ancre solidement au sol. Ses capitules mellifères et ébouriffés s'épanouissent en juin à l'extrémité de frêles pédoncules donnant par pied 120 fleurons inodores et un millier de graines.

D'après la théorie des signatures liée à l'apparence, l'usage

populaire attribuait au bleuet d'hypothétiques propriétés ophtalmologiques et le qualifiait de «casse-lunette».

Des vestiges de bleuets ont été découverts en 1922 dans le tombeau du pharaon Toutânkhamon décédé vers 1327 av. J.-C. et sa tonalité recouvre les sarcophages, les peintures murales, les peintures égyptiennes.

Étonnamment, la bourgeoisie et la noblesse du XVII^e affectaient la couleur indigo du bleuet à l'habit des fillettes et le ton rose de l'églantier à l'habillement des garçonnets.

La Reine Marie-Antoinette, séduite par la vie agreste, imposa à la fin du XVIII^e, ses goûts de bleu en imaginant un décor de vaisselle «à la Reine», composé de 295 pièces en porcelaine, dit en décor de «barbeau» (bleuet) avec des frises de cette fleur soulignées de perles, le tout réalisé par la Manufacture Royale de Sèvres. En complément, elle commanda pour le petit Trianon un précieux mobilier orné d'inflorescences, dont celles de ces fameux bleuets.

Plus proche de nous, il est associé aux noms de jeunes recrues de la Première Guerre mondiale, arrivés au front, portant l'uniforme bleu et appelés les bleuets. Symbolisant la résistance et les luttes clandestines, cristallisées le 18 juin 1945 par l'appel du Général de Gaulle, le bleuet nous signale que, comme son frère le coqueli-



Le bleuet attire les insectes, ici le syrphe.



Le bleuet en tissu est porté sur la veste en souvenir des dates anniversaires des guerres mondiales.

cot, il persiste à rester sur les terrains de combats, perpétuant la vie malgré le chaos.

Après les conflits, à l'initiative d'infirmières, le voici apparaître en tissu, fabriqué dans des ateliers par des soldats mutilés, et porté sur le revers des vestes d'anciens combattants. Autorisé à la vente libre, au profit des Pupilles de la Nation, des soldats blessés, des victimes de guerre et du terrorisme, il est proposé par l'Œuvre nationale du Bleuet de France, chaque jour anniversaire de l'Armistice de 1918 et de la Victoire de 1945. Son bleu pacifique colore les tenues des équipes sportives, les emblèmes et drapeaux des Organismes internationaux, ONU, Unesco, conseil de l'Europe, Union européenne.

Et cocasserie de son parcours, identifié au Canada sous le nom de myrtille, le bleuet est aussi une baie comestible se développant sur un arbuste dans des champs de «bleuetières». Sacré Bleuet! ■

À lire :

«Bleu» de Michel Pastoureau. «Le Bleuet» de Sylvie Cossé

Retrouvez le rendez-vous «Nature» rédigé par Yves Meurville le troisième dimanche de chaque mois dans L'Est éclair et Libération-Champagne.

Texte reproduit avec l'aimable autorisation de L'Est éclair et Libération-Champagne.

Accès à la déchetterie de Romilly-sur-Seine à partir du 1^{er} janvier 2025

À partir du 1^{er} janvier 2025, l'accès à la déchetterie de Romilly-sur-Seine sera conditionné par la présentation d'une carte magnétique*. Cette nouvelle mesure vise à garantir que seuls les résidents de la Communauté de Communes des Portes de Romilly Sur Seine puissent utiliser ce service essentiel.

Les usagers devront donc se munir de leur carte magnétique pour entrer sur le site. Ce dispositif permettra non seulement de réguler l'accès, mais également de mieux gérer les déchets.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler que pour les déchets volumineux, comme les tailles importantes d'arbres ou de haies, il est impératif de prévenir la déchetterie à l'avance. Cela permettra de mettre en place une benne appropriée afin de faciliter le dépôt de ces encombrants. Nous vous remercions de votre compréhension et vous encourageons à adopter ces nouvelles directives pour un meilleur service intercommunal.

* Vous avez été destinataire en octobre d'une enveloppe contenant le formulaire à remplir et à déposer à la mairie pour pouvoir recevoir par la suite la carte magnétique.



La migration des grues au Lac du Der : Un spectacle naturel fascinant !

Chaque année, le spectacle de la migration des grues attire des passionnés de nature et des curieux au lac du Der. En 2024, cet événement a été particulièrement remarquable, avec une estimation de 400 000 grues qui ont fait escale dans cette oasis de biodiversité.

Les grues, notamment les grues cendrées, parcourent de vastes distances lors de leur migration. Chaque automne, elles quittent leurs territoires de reproduction en Europe du Nord et de l'Est en empruntant un couloir aérien étroit (environ 200 km) pour rejoindre des sites plus cléments dans le sud de l'Europe et en Afrique. Le lac du Der, avec ses vastes espaces ouverts et ses riches ressources alimentaires, constitue une halte vitale sur leur chemin.

Leur passage au lac se fait principalement entre septembre et novembre, période où ces oiseaux majestueux viennent se reposer et se nourrir avant de poursuivre leur long voyage. Les observations de groupes de grues, parfois constitués de milliers d'individus volant en formation, sont un moment à ne pas manquer. Si les chiffres exacts peuvent varier d'une année à l'autre, les prévisions pour 2024 marquent une augmentation significative par rapport aux années précédentes. Cette tendance à la hausse témoigne de la nécessité de préserver cet habitat crucial au fil des ans.

Le départ des grues, généralement observé aux alentours de mars, est un autre spectacle fascinant. À cette période, les oiseaux reprennent leur envol vers le nord, marquant la fin d'une escale qui dure plusieurs mois. C'est un moment chargé d'émotion qui symbolise le cycle de la vie et le retour du printemps. La grâce des grues, en vol serré, évoque un sentiment d'émerveillement et rappelle l'importance des migrations dans le monde animal.

La migration des grues joue un rôle crucial dans

la dynamique écologique. Non seulement ces oiseaux servent de bio-indicateurs de la santé des écosystèmes qu'ils traversent, mais leur passage contribue également au contrôle des populations d'insectes.

Le vol en V permet aux grues de moins s'épuiser. En effet, les battements d'ailes des oiseaux de tête provoquent un courant d'air qui donne un coup de pouce à ceux qui volent dans leur sillage. À tour de rôle, différents oiseaux ayant déjà fait plusieurs fois le trajet prennent la tête et dirigent le groupe. Les jeunes restent près de leurs parents et mémorisent ainsi le chemin, ce qui leur sera utile l'année prochaine. Pendant le vol, les grues s'appellent constamment de nuit comme de jour. Ce sont les cris de contact qui permettent de garder la cohésion du groupe et d'échanger des informations. La puissance et la portée de ces cris sans équivalent sont étonnants, même de la part de grands oiseaux.





La rentrée et les projets de l'école pour cette année

L'école compte 124 élèves dont 10 élèves inscrits dans la classe de l'Unité d'Enseignement Externalisée, ouverte depuis la rentrée scolaire 2023.

L'équipe pédagogique est stable, il n'y a pas eu de changement à cette rentrée.

Les projets pour cette année scolaire : Participations solidaires pour la formation des citoyens de demain :

◆ Mets tes baskets et combats la maladie avec l'association ELA.

La collecte a permis d'envoyer 909 euros à l'association qui soutient la recherche médicale en faveur des enfants atteints de leucodystrophie.

Les élèves de l'école, ainsi que des enfants de l'IME, ont participé en octobre à une matinée sportive.

Pour l'occasion, quelques parents d'élèves étaient présents pour encourager les enfants ou tenir un atelier sportif. L'équipe pédagogique remercie l'ensemble des parents d'élèves pour leur mobilisation.

◆ Le recyclage : celui des piles usagées à l'attention de l'association «Les électriciens sans frontière», celui des cartouches d'encre à l'attention de l'association du Rire Médecin. Des boîtes de recyclage sont mises à disposition des villageois dans le hall de la Mairie.

L'école participe cette année encore à l'opération des «Père Noël Vert» du Secours

Populaire. L'équipe pédagogique remercie l'ensemble des parents d'élèves pour leur participation à la collecte de jeux, livres en bon état au profit des enfants défavorisés.

Une école active :

Les enseignants de la maternelle au CE2 proposent à leurs élèves de découvrir la nature, les effets du changement des saisons par le biais du jardinage, de temps d'école dehors et de randonnées.

La classe des CM1-CM2 est engagée dans un projet permettant de valoriser le territoire. L'objectif est de créer un topo-guide qui sera édité et diffusé dans les offices de tourisme.

M^{me} Houdot remercie M. Miot pour son engagement actif dans le projet, ainsi que M. Joly, président du club Histoire et patrimoine du village.

En parallèle, les élèves participent à la classe patrimoine proposée par l'office de tourisme de Romilly-sur-Seine.

L'équipe pédagogique a mis en place un loto le 29 novembre dans la salle des fêtes.

L'argent récolté permettra de financer des sorties. L'équipe pédagogique remercie la municipalité pour le prêt de la salle et du matériel de sono, ainsi que les parents d'élèves pour leur participation active.

Noël :

Une manifestation s'est déroulée le 19 décembre à l'école.

Les élèves ont chanté dans la cour, avant le marché de Noël pour lequel les enfants de l'IME Le Verger Fleuri avaient fabriqué des décors en bois. L'équipe pédagogique les en remercie.

Les soirées ados, qu'est-ce que c'est ?



Lors de notre précédent numéro, nous avons évoqué les soirées ados dans le cadre des projets du centre de loisirs Les Galopins.

La genèse de cette action : en 2017, la directrice du centre a accompagné 3 jeunes dans l'écriture de leur projet et la présentation à la municipalité. Celle-ci a donné son accord pour une année de test, en étant accompagné de deux adultes du centre, la directrice et une animatrice. L'objectif était de permettre aux jeunes de se retrouver en dehors du cadre scolaire et familial en toute sécurité.

À cette période, la soirée se déroulait autour d'un repas préparé par les jeunes et différentes activités : baby-foot, jeux sportifs, peinture... À la suite des retours positifs et de l'effectif croissant, le dispositif a continué avec 6 soirées par an.

À la rentrée 2019, après l'accord de la municipalité, la directrice a demandé à Julien, animateur qui affectionne ce public, de reprendre et de développer ce concept.

Julien nous en dit plus :

«Avec la COVID, les soirées ont été annulées, mais depuis 2021, la municipalité a autorisé ces soirées avec des mesures renforcées, ce qui nous a permis de mettre en place un règlement intérieur signé par les ados et leurs parents».

Le concept : 6 soirées par an, de 19 heures à 22 heures 30, le vendredi avant chaque vacance scolaire et 2 au mois de juin, sur un thème proposé par les participants. En fin d'année, une soirée passerelle est organisée avec les enfants de CM2 et un questionnaire leur est proposé sur leurs souhaits : les thèmes retenus sont «horreur» en octobre, «Pyjamas de Noël» en décembre, «soirée montagnarde» en février, «soirée jeux vidéo» en avril et «soirée casino» en juin, sans oublier «barbecue» et une demande très forte pour les «jeux sportifs» en juin. Lors de ces soirées, Julien prépare et propose des animations, un décor et un repas pris en commun sur le thème demandé.

Pour qui ? tous les enfants et adolescents maiziérons de 11 à 15 ans. Il y a en moyenne 20 participants à ces soirées et il est à noter que de nouveaux arrivants de la commune ont pu intégrer cette initiative grâce au forum des associations et que certains autres jeunes de la commune ne fréquentaient pas le centre de loisirs lorsqu'ils étaient scolarisés à l'école. On peut aussi remarquer qu'une demande de la part de lycéens n'a pas abouti pour l'instant. Ces soirées permettent un lien entre ces jeunes qui sont scolarisés dans différents établissements.

Le tarif est de 7 euros par personne et par soirée.

Les adolescents souhaitent continuer et l'animateur également.

L'évolution du centre de loisirs et de la restauration scolaire

Bonjour Cécile,
Je te remercie du temps que tu nous accordes pour nous parler de l'évolution du centre de loisirs et de la restauration scolaire.

- Quels sont les chiffres de fréquentation en 2023-2024 et ceux de 2024-2025 ?

L'un des plus grands changements est que nous avons beaucoup plus de maternelles.

Restauration 2023/2024 : moyenne de 41 enfants.

2024/2025 (de sept à nov.) : moyenne de 53 enfants (maximum de 60 enfants).

Périscolaire du matin :

Moyenne d'une quinzaine d'enfants.

Pas de grand changement par rapport à l'année passée. La moyenne d'âge est plus jeune qu'avant (beaucoup plus de maternelle).

Périscolaire du soir :

2023/2024 : moyenne de 24 enfants.

2024/2025 (de sept à nov.) : moyenne de 36 enfants.

Je n'ai pas la moyenne des mercredis.

Nous sommes déclarés auprès de la SDJES de l'Aube (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement, aux Sports et à la vie associative).

Nous devons respecter un nombre d'animateurs pour un nombre d'enfants. Ce chiffre est différent sur les temps périscolaires et extrascolaires. Il est également différent selon l'âge des enfants. Ce qui explique que nous imposons aux familles un délai d'inscription et d'annulation afin de permettre au directeur d'adapter au plus juste le nombre d'animateurs. Cela explique également que certains jours nous sommes complets et qu'il est impossible d'inscrire les enfants sur l'espace famille.

Je demande toujours aux familles maiziéronnes d'envoyer un mail car nous avons des absences d'enfants et des stagiaires qui me permettent quelquefois de répondre positivement à la demande malgré que l'espace famille annonce complet.

- Pourquoi est-on passé à deux services à la restauration ?

Le bâtiment de la restauration a une capacité de 50 personnes (dont les adultes). La municipalité avait deux options : bloquer les inscriptions à 45 enfants ou trouver une autre

salle et ainsi augmenter la capacité de 45 à 60 enfants.

La seconde option a permis de répondre à cette demande des familles et nous avons donc une capacité de 60 enfants aujourd'hui.

- Comment vous organisez-vous pour gérer les services ?

Les animateurs ont réaménagé leur emploi du temps pour permettre le bon fonctionnement. Ils mettent la table, réchauffent les plats et permettent aux enfants qui mangent à l'accueil de loisirs d'avoir les mêmes conditions que les autres. Ils n'ont pas le trajet à pied (environ 500m), ce qui permet aux enfants qui mangent aux Galopins d'avoir un temps calme d'une trentaine de minutes et de lire une histoire aux petites sections avant de regagner le dortoir.

La municipalité a dû embaucher une personne supplémentaire pour les temps méridiens car nous avons besoin de deux personnes à l'accueil de loisirs pour une moyenne de 17 enfants et trois personnes à la restauration pour une moyenne de 40 enfants.

Après concertation avec les enseignants et ATSEM, nous avons choisi les classes qui mangeraient à l'accueil et celles à la restauration (PS et CE1/CE2).

Nous échangeons régulièrement avec les enseignants qui ont également le retour des enfants sur le temps méridien. La classe des CE a souhaité échanger et au retour des vacances de février nous allons répondre à leur demande. La classe de CE ira à la restauration et les CP mangeront à l'accueil de loisirs. Nous ne sommes pas figés, on se remet régulièrement en question et selon les arguments avancés par les enfants, les familles, les enseignants, nous modifions le fonctionnement.

- Ya-t-il uniquement des enfants de Maizières au centre de loisirs ?

Les Maiziérons sont prioritaires et nous complétons avec les enfants extérieurs à la commune.

Depuis septembre 2024, il y a très peu d'enfants extérieurs car nous avons eu une forte demande des familles maiziéronnes.

Pour répondre au mieux à cette demande et éviter de sélectionner des familles, la municipalité a embauché un animateur les après-midis pour permettre l'accueil en journée d'une trentaine d'enfants.

Encore merci pour cet échange.



Les arts martiaux à Maizières

Notre commune compte de nombreuses associations, une grande richesse ! Parmi celles-ci, trois permettent la pratique d'arts martiaux : karaté, judo et taekwondo, avec des activités dérivées.

● Le karaté

Charlotte VIE-NOBLET, présidente du Karate Club de Maizières, nous parle de ce sport :



Qu'est-ce que le karaté ?

Le karaté est un art martial japonais qui se concentre sur les techniques de frappe, utilisant

les différentes parties du corps (pieds, poings, genoux, coudes). Le nom karaté signifie «voie de la main vide», indiquant que c'est un style de combat sans arme.

Le karaté se décline en 3 disciplines : le kihon (techniques de base que doit maîtriser chaque pratiquant), le kata (enchaînements codifiés qui simulent des situations de combat entre plusieurs adversaires imaginaires) et le kumite (combat libre ou semi dirigé contre un adversaire réel).

Quel est le but du karaté ?

Le karaté est une discipline complète connue pour ses bénéfices en termes de condition physique, de discipline personnelle et d'auto défense. Le karaté développe des valeurs telles que la discipline, le respect, la persévérance et l'humilité. Pratiquer le karaté permet également d'apprendre à maîtriser ses émotions.

Sports dérivés

Le fédération française intègre d'autres disciplines telles que les arts martiaux

vietnamiens et le krav maga.

D'autres disciplines sont dérivées du karaté comme le body karaté que nous pratiquons au club. Il s'agit de réaliser des enchaînements sur un fond musical. Cette discipline développe la coordination et le cardio. Nous avons également une section baby karaté pour les enfants dès 3 ans. L'objectif premier est de développer la motricité à travers des parcours de motricité et jeux divers.

Différence avec judo et taekwondo ?

Le judo se concentre sur des projections, techniques de contrôle au sol, techniques d'immobilisation, d'étranglement et de clé de bras.

Le taekwondo (coréen) met l'accent sur des techniques de coups de pied.

Le karaté enseigne une grande variété de techniques de frappe et de défense.

Nombres de licenciés au club :

Nous comptons cette saison 48 licenciés (34 l'année passée).

Horaires :

Baby karaté (3/5 ans) -> mercredi de 17h15 à 18h

Karaté enfants (6/11 ans) -> lundi et jeudi de 18h15 à 19h15

Karaté ados/adultes (dès 12 ans) -> lundi de 19h15 à 20h30 et jeudi de 18h30 à 20h

Body karaté -> mercredi de 19h30 à 20h30

Contact : 06 37 69 95 96 (Charlotte) ou charlotte.noblet10@gmail.com ou via Facebook (Karaté Club de Maizières - Aube)

● Le judo

Jean-Louis RUTYNA, responsable de la section judo au sein de l'Étoile :



Qu'est-ce que le judo ?

Judo signifie «voie de la souplesse». Cet art martial a été créé en 1882 par Jiguro Kano, c'est un dérivé du jiu-jitsu qui était

l'art martial des samourais. Le judo utilise une technique de projection et de contrôle.

Quel est le but du judo ?

Créer un état d'esprit chez le pratiquant en transmettant des valeurs inscrites dans le «code moral du judo» telles que respect, entraide, humilité.

Différence avec karaté et taekwondo ?

Le karaté, c'est coups de pied et poings.

Le taekwondo, c'est coup de pied sauté.

Nombres de licenciés au club :

La section a été créée en septembre 2009. Au départ avec du judo pour les enfants et ensuite, judo et jiu-jitsu pour les adultes. La section comprend aujourd'hui 25 licenciés (adultes et enfants), 12 femmes et 13 hommes.

La section est affiliée à France Judo, Fédération française de judo, jiu-jitsu, kendo et disciplines associées.

Horaires :

Tous les entraînements ont lieu le jeudi à la salle polyvalente :

- de 17h30 à 18h30 pour les enfants et leurs parents

- de 18h30 à 19h30 pour les adultes (judo et jiu-jitsu)

Contact : Jean-Louis RUTYNA au 06 65 40 98 17.

● Le taekwondo

Mourad RHIMINI, entraîneur de l'Union sportive de Taekwondo.

Qu'est-ce que le taekwondo ?

C'est un art martial coréen qui se base sur la pratique du coup de poing et de pied. 70 % des coups sont portés avec le pied, ce qui en fait un sport très spectaculaire.

Quel est le but du taekwondo ?

Défense et maîtrise de soi.

Nombres de licenciés au club :

30 enfants et adultes.

Horaires :

- mardi de 19h00 à 20h00, travail de la condition physique, self défense et relaxation.
- mercredi de 14h00 à 15h00, enfants
- mercredi de 15h00 à 16h30, ados et adultes
- vendredi de 18h00 à 19h00, enfants
- vendredi de 19h00 à 20h15, adultes

Contact :

Mourad RHIMINI au 06 65 70 94 73.



La Fête Patronale

Le week-end du 12-13 octobre 2024, l'AMLS a organisé la fête patronale pour honorer le Saint patron de la commune «Saint Denis» (9 octobre). Le samedi soir, la troupe «la clé des chants» nous a comblés avec leur représentation «Café-concert» à la salle polyvalente.

Le dimanche de 10h à 16h nous nous sommes rassemblés autour de la maison des associations. Les Sapeurs-Pompiers de la commune ont organisé un parcours d'orientation qui a débuté à 10h pour les adultes et une version pour les enfants.

Pendant ce temps-là, producteurs, artisans, troc aux plantes, compostage, «Maizières rose» et «le don du sang» ont animé le plateau d'évolution. Damien Lucquin a fait du jus de pommes avec son pressoir et Damien Wauchel a fait des marrons chauds. Une structure gonflable a été mise à disposition pour que les plus petits puissent jouer sous la responsabilité de leurs parents.

A 11h30, juste avant l'apéritif offert à la population, l'AMLS a récompensé les gagnants du concours de la plus grosse citrouille.

Grâce à deux artisans, nous avons pu partager un agréable repas le midi autour d'une paella et de boudin fait maison.

Une journée fort sympathique qui a permis un beau moment d'échange, de partage et de convivialité.



Le Téléthon 2024

Le Téléthon 2024 avec pour parrain l'artiste Mika, s'est tenu un peu partout en France et bien entendu dans notre commune comme depuis quelques années.

Le dimanche 1^{er} décembre s'est déroulé une après-midi loto au profit du Téléthon, avec l'aide du réseau Téléthon Méry-sur-Seine, présidé par M^{me} MACQUARD. Les associations de la commune (le karaté Club, la Boule maiziéronne, la Renaissance, la Maiziéronissime, le Club Loisirs, les Sapeurs-Pompiers, les Mary Poppin's, l'Union Sportive de Taekwondo, l'Étoile, Maizières Ludix et les bénévoles des associations diverses...) se sont réunies autour de l'AMLS afin de récolter des dons. Les associations ont financé les lots du loto, la restauration, la buvette, la vente d'objets et pour certains des dons. Nous avons



également été accompagnés par le restaurant «Au point» qui a participé en offrant un lot. Grâce à vous, ce sont 3 355 € qui ont été versés à l'AFM Téléthon. On vous donne rendez-vous l'année prochaine.

INFOS PRATIQUES

Nouveaux arrivants

La Municipalité invite tous les nouveaux habitants à venir se présenter à la Mairie dès leur arrivée. A cette occasion, un livret d'accueil et de nombreuses informations sur la vie dans notre belle commune leur seront délivrés.



PanneauPocket évolue

L'application d'information PanneauPocket gérée par votre mairie a évolué. Vous pouvez désormais retrouver une grande quantité d'informations triées par rubriques comme vous pouvez le voir sur cette photo. Pour rappel, PanneauPocket est disponible sur tous les téléphones Android et Apple. Pour l'obtenir, il vous suffit de vous rendre sur PlayStore ou AppStore selon la marque de votre appareil.



Exposition de «La Maiziéronissime»



La salle polyvalente a accueilli les 8 et 9 novembre la 23^e exposition de la Maiziéronissime.

M^{me} Annie Miot, la présidente de l'association accueillait une quarantaine d'exposants, dont 15 membres du club local. Ils avaient investi les lieux pour l'habiller de couleurs, une palette multicolore bienvenue au cœur de la grisaille automnale.

Lola, Dolorès Colin, l'invitée d'honneur s'était entourée des portraits des femmes qu'elle peint sans relâche ; femmes d'ici et d'ailleurs aux multiples facettes.

Utilisant des modes d'expression picturale variés, les peintres offraient à voir un kaléidoscope bien agréable. Sculpteurs, vitrailliste et photographe complétaient la palette artistique.

Comme chaque année, les peintres locaux avaient été invités à produire une œuvre sur un thème défini, cette année ce fut sur celui des jeux olympiques et la diversité des tableaux exposés n'a pas manqué de retenir l'attention.

Les élèves de l'école primaire et les enfants qui fréquentent le centre de loisirs «Les Galopins» ont eux aussi travaillé sur ce thème. Il y avait là des artistes en herbe dont l'expression ne demande qu'à être encouragée.

Cette année une nouveauté a occupé l'espace

pictural : la peinture sur ardoises.

Née d'une idée de la présidente Annie Miot, les ardoises déposées de l'ancienne toiture de l'église ont pris de la couleur sous les pinceaux des adhérents de l'association. Les ardoises peintes étaient proposées à la vente au prix minimal de 20 euros au profit de la Fondation du patrimoine qui reversera la somme à la municipalité pour aider à la réfection de l'église Saint Denis. Depuis le lancement de l'opération en octobre, ce ne sont pas moins de 1200 euros qui ont ainsi été recueillis et c'est évolutif car les commandes affluent encore. Un réel engouement a animé les peintres lorsque le projet leur a été proposé, chacun a laissé libre cours à son imagination, les poèmes ont fleuri, la couleur a couvert le gris ardoise, les reliefs de la pierre ont été utilisés à bon escient. Chaque jeudi de nouvelles créations sont apparues et chacun de s'extasier sur les talents ainsi révélés. Les acheteurs ne s'y sont pas trompés.

Cette exposition respirait la sérénité, la joie de vivre et de partager, une ambiance qui a rejailli sur les visiteurs, les échanges entre artistes et le public ont été nombreux et enrichissants. La fréquentation était identique aux autres années, la présence d'un public fidèle est pour les membres de l'association le gage de la reconnaissance de leur travail.

FC Saint-Méziéry : Une épopée inoubliable en Coupe de France

Entretien avec Paolo Hausner, joueur de l'équipe R1.

Le FC Saint-Méziéry, modeste club amateur mais riche en passion et en détermination, s'est récemment fait un nom dans le paysage footballistique aubois grâce à ses performances remarquables en Coupe de France. Enchaînant les exploits face à des équipes mieux classées, le club a su captiver ses supporters et démontrer que, dans le football, tout est possible. Retour sur deux saisons mémorables pour le club.

Saison 2023-2024 : Une épopée jusqu'au 8^e tour

La saison dernière, le FC Saint-Méziéry a marqué les esprits en atteignant le 8^e tour de la Coupe de France, une performance exceptionnelle pour un club amateur. L'apothéose de cette aventure est sans conteste leur affrontement face à l'AJ Auxerre, club historique de Ligue 2, lors de ce 8^e tour.

Dans un match héroïque au stade de l'Aube, les joueurs de Saint-Méziéry ont tout donné face à une équipe professionnelle. Bien que l'expérience et la supériorité technique des Auxerrois aient eu raison de leur résistance, les amateurs ont quitté le terrain la tête haute, fiers d'avoir rivalisé avec une telle institution du football français.

Cette performance a marqué un tournant dans l'histoire du club, attirant l'attention des médias locaux et régionaux, et renforçant le soutien d'une communauté de supporters en constante expansion.

Saison 2024-2025 : Une élimination cruelle au 6^e tour

Après leur parcours remarquable en 2023-2024, le FC Saint-Méziéry a entamé la Coupe de France cette saison avec la même ambition. Le club a de nouveau franchi plusieurs tours, battant des adversaires parfois jugés supérieurs sur le papier, et a atteint le 6^e tour. C'est à ce stade qu'ils ont croisé la route de Thionville Lusitanos, club évoluant en National 2, soit 2 divisions au-dessus. Ce match a été le théâtre d'un combat acharné. Les

joueurs de Saint-Méziéry, portés par leur envie de réitérer l'exploit de l'an passé, ont tenu tête à leurs adversaires pendant 90 minutes.

Finalement, le sort du match s'est joué aux tirs au but, un exercice cruel qui a tourné en faveur de Thionville Lusitanos. Malgré la déception, le courage et la combativité des joueurs du FC Saint-Méziéry ont une fois de plus suscité l'admiration.

Une source de fierté pour la région

Ces deux saisons consécutives en Coupe de France ont démontré que le FC Saint-Méziéry n'est pas seulement un club amateur, c'est une équipe qui incarne le dépassement de soi et la passion du football.

Le président Nicolas Choiselat, l'entraîneur Stéphane Saugy et les joueurs n'ont qu'une ambition : continuer à écrire l'histoire et montrer que le football amateur aubois a toute sa place sur la scène foot. Leur parcours reste une source d'inspiration pour tous les petits clubs qui rêvent de rivaliser avec les grands.

Le FC Saint-Méziéry n'a peut-être pas décroché la qualification, mais il a gagné quelque chose de tout aussi précieux : le respect de ses adversaires et l'amour inconditionnel de ses fidèles supporters.

Vivement la prochaine saison, et pourquoi pas une nouvelle épopée ?



Des frissons et des jeux de société avec Maizières Ludix

L'association Maizières Ludix a organisé avec succès la 2ème édition de l'évènement Halloween qui a eu lieu les 31 octobre et 1er novembre à la salle polyvalente. Ce rassemblement convivial a attiré un public nombreux et enthousiaste de tous âges, prêt à se plonger dans l'univers envoûtant des jeux de société.

Au programme, des parties fascinantes «des Loups-garous de Thiercelieux», où ruse et stratégie étaient au rendez-vous. La tombola a également fait sensation, offrant de nombreux lots et surprises aux participants. Les jeux variés ont su séduire chaque joueur, qu'il s'agisse de réflexion, d'adresse, de rapidité ou de mémoire. Les enfants n'ont pas été en reste avec le concours de déguisement, où leurs costumes créatifs et effrayant ont émerveillé tout le monde !

La salle décorée avec des toiles d'araignée, squelettes, sorcières, ... ainsi que les déguisements des membres de l'association plus inventifs les uns que les autres ont ajouté une touche festive à l'ambiance d'Halloween. Sans oublier la distribution de bonbons qui a ravi les gourmands, petits et grands !

Rendez-vous l'année prochaine pour encore plus de fun et de frissons !



L'association Maizières Ludix se retrouve les vendredis des semaines paires à la salle des Associations, rue Jules Ferry à partir de 19h15. Plus de 200 jeux sont mis à disposition pour petits et grands. Venez découvrir ou redécouvrir l'univers des jeux de société. Prochaines rencontres ludiques, les 10 et 24 janvier 2025.

La boule maiziéronne poursuit son évolution

La boule maiziéronne continue sa progression en accueillant de plus en plus d'adhérents et en organisant de nombreux concours, 32 étant prévus en 2025. Pour y faire face et afin d'accueillir les joueurs de la meilleure manière possible, il a été décidé de construire un «club house» constitué de 2 bâtiments de 13 m² chacun et d'une terrasse d'environ 50 m². Un des bâtiments servira de buvette et l'autre de bureau pour l'enregistrement des joueurs lors des concours.

Cet investissement a reçu l'aide de l'état, du département et de la commune qui a pris en charge le raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité.



Fin de semaine chargée pour les Mary Poppin's !

Nos chères «nounous» ne relâchent pas leur effort ! Le vendredi 6 décembre, spectacle de Noël intitulé «chansons de Noël» présenté par Lysprod et offert à tous les enfants qu'elles gardent et leurs familles. 109 personnes ont assisté à ce beau spectacle composé de chansons et de sculpture de ballons. Un goûter était offert avec des sablés, une compote et des jus de fruit. Beau souvenir pour nos chères têtes blondes (ou pas!).

Pour garder le rythme, les Mary Poppin's ont

organisé leur traditionnel marché de Noël deux jours après, c'est à dire le dimanche 8 décembre. 35 exposants, concert de Noël par des musiciens de «La Renaissance» qui viennent nombreux chaque année jouer gracieusement des morceaux de Noël, qu'ils en soient remerciés !

Le Père Noël est venu offrir des bonbons et des clémentines et faire des photos avec les enfants et les adultes.

Les visiteurs sont venus nombreux. C'était un très beau marché de Noël, les exposants étaient très contents également.



ÉTAT-CIVIL DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2023 AU 30 JUIN 2024

Ils nous ont quittés :

Le 20 novembre 2024
Raymond PAYEN

Ils nous ont rejoints :

Le 24 juillet 2024
Paola DARDIER

Ils se sont unis :

Le 6 juillet 2024
Laurie MILLARD & Benjamin DRIOT

Le 1^{er} août 2024
Caroline MENUUEL & Thierry RICHARD

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Nuisances sonores et travaux

Le civisme est le premier des gestes de bon sens entre citoyens pour garantir le bien-être de chacun. Les activités de jardinage et de bricolage génèrent parfois des nuisances sonores. Respectez les horaires des travaux fixés dans l'arrêté préfectoral n° 08-2432, vos voisins vous en seront reconnaissants.

Par conséquent, pour les particuliers, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : aucune autorisation

Nous vous rappelons que toutes les nuisances sonores : musique trop forte, moteurs bruyants de véhicules (voiture, cyclomoteur), etc... sont également interdites de jour comme de nuit.

Le brûlage de végétaux et autres matières à l'air libre est interdit en agglomération.

Chacun doit tailler les haies qui débordent sur le domaine public (trottoirs, rues et chemins piétonniers), ainsi qu'assurer l'entretien et le déneigement des trottoirs devant son domicile.

Animaux

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.

Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics à l'intérieur de l'agglomération. Concernant la divagation, tout chien errant trouvé sur la voie publique pourra être conduit à la fourrière.

Affichage sauvage

On voit de plus en plus d'affiches de toutes sortes accrochées aux poteaux de signalisation ou autre support.

D'une part il est strictement interdit de fixer quoi que ce soit sur un poteau de signalisation, d'autre part toutes ces affiches représentent une pollution visuelle inacceptable.

Dorénavant, tout affichage devra recevoir l'accord de la mairie. Dès le lendemain de l'évènement, les affiches devront être retirées.

De même, tout propriétaire ou possesseur de chien doit procéder immédiatement au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal, y compris les espaces verts.